



F.S.U. Alsace
Fédération Syndicale Unitaire

A l'appel de l'intersyndicale CGT-FAFPT-FO-FSU-Solidaires et UNEF

EN GREVE LE 31 MARS 2016 !



POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL ET LA CONQUETE DE NOUVEAUX DROITS COLLECTIFS !

Arc-bouté sur sa politique d'austérité, le gouvernement a dévoilé un avant-projet de loi réformant le droit du travail au profit exclusif des employeurs, dégradant sur plusieurs plans les garanties collectives des salarié-e-s. Les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il est toujours aussi dangereux !

Pour la fonction publique, les reculs sociaux portés par le projet de loi Travail auraient immanquablement des conséquences à termes sur les garanties collectives et les droits des agents publics.

La fin des droits et garanties collectifs

L'inversion de la hiérarchie des normes est au cœur du projet de loi Travail qui permettra, s'il passe, de déroger au droit du travail inscrit dans la loi, par un accord de branche ou un accord d'entreprise, alors que jusqu'à présent un texte de rang inférieur ne pouvait qu'améliorer le texte de rang supérieur du point de vue des salarié-e-s. Tout principe de dérogation au droit général finit par miner le droit lui-même, qui, de fait, n'est plus assuré. Rien n'échappera à cette logique infernale de dislocation des droits collectifs. Le CPA (compte personnel d'activités), contenu dans la Loi Travail, et que le gouvernement entend imposer aux fonctionnaires par ordonnance est la clef de voûte de cette dislocation, car le CPA prévoit la fin des garanties statutaires, des droits individuels et collectifs. A terme, le CPA intégrera l'ensemble des droits relevant de la protection sociale.

L'exemple que produit aujourd'hui le RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement) en dehors du fait qu'elle individualise à outrance les primes pour les personnels administratifs et techniques, est très proche de cette logique d'inversion des normes : le ministère de la Fonction Publique donne les planchers et les plafonds, à chaque rectorat et à chaque université de fixer son niveau indemnitaire.



FSU 67 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG
FSU 68 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE

Tél. : 03 88 35 17 16 Courriel : fsu67@fsu.fr
Tél. : 03 89 64 16 61 Courriel : fsu68@fsu.fr

<http://alsace.fsu.fr> - <https://www.facebook.com/fsu.alsace>

Remise en cause du temps de travail et des salaires

Le statut des fonctionnaires n'est pas étranger au Code du Travail. Ses principes fondamentaux s'appliquent aux agents publics, fonctionnaires et contractuels, en particulier en ce qui concerne le temps de travail. Le dossier des retraites nous a appris que toute régression dans le privé, est ensuite étendue dans le public (réforme de 2003). Il serait illusoire de penser qu'il n'en irait pas de même pour le temps de travail, alors que l'Etat-employeur cherche par tous les moyens à faire baisser sa masse salariale. Si le gouvernement a reculé sur certains points par rapport aux premières annonces, la possibilité de moduler le temps de travail dans une entreprise est accrue, de même que celle d'imposer aux salariés un accord « de maintien dans l'emploi » permettant en cas de « *graves difficultés économiques conjoncturelles* », une baisse des salaires et/ou la flexibilité du temps de travail des personnels. Quand au bout du compte il y aura un temps de travail par entreprise, il en sera fini des 35h, et la fonction publique sera à son tour attaquée parce que dite « privilégiée »...

Les rémunérations ne seront pas épargnées. Pour l'heure tout porte à croire que la majoration des heures sup sera seulement de 10% et non plus de 25%. Les fonctionnaires seront nécessairement alignés à terme.

Ce projet de loi Travail marque une nouvelle étape dans les politiques de dérégulation pratiquées depuis 30 ans. Pourtant, ces mesures n'ont eu aucun impact sur la création d'emplois, de l'aveu même de l'OCDE. La sortie de la crise sociale ne passe pas par une réduction de nos droits ou du coût du travail mais par une politique de relance. Cela nécessite une augmentation des salaires (donc une plus juste redistribution des richesses), des investissements dans les secteurs productifs dans le cadre de la transition écologique et dans les services publics (éducation, formation, insertion, culture).

Ce projet n'est ni amendable, ni négociable. Les fonctionnaires ont donc toutes les raisons de se mobiliser pour le retrait du projet de loi El Khomri aux côtés des jeunes, des retraités et des salarié-e-s du privé, pour empêcher une régression sociale généralisée.

Répression tous azimuts !

Alors que les étudiants, les lycéens, les sans-emploi et toute une jeunesse de plus en plus précarisée manifestent contre la loi « travail », le gouvernement s'entête dans une mauvaise réforme et semble faire le choix de la force contre les libertés publiques. En témoignent l'arrestation d'un étudiant dans les locaux de l'université Lyon 2, le matraquage de lycéens et d'étudiants sur le campus de l'Université de Strasbourg (5 blessés légers) ou encore les charges très violentes de CRS à Tolbiac (plusieurs blessés) suite à une décision du recteur et du ministère après une demande du président de Paris 1. La FSU condamne ces violences policières et met en garde le gouvernement contre toute tentative de répression et de stigmatisation du légitime mouvement de protestation de la jeunesse, dans les villes comme dans les universités.

à MULHOUSE square de la BOURSE :

barbecue revendicatif à 12h puis MANIFESTATION à 15h

à STRASBOURG place KLEBER : MANIFESTATION à 14h